CEPED
CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION
ET LE DÉVELOPPEMENT
15 rue de la Médecine

Enquete Post Censitaire par sondage Janvier 1976

INSTRUCTIONS AUX ENQUETEURS

L'enquête post censitaire a un double objectif:

- apprécier la qualité des résultats du recensement général de la population;
- obtenir des renseignements complémentaires à ceux recueillis au cours du recensement.

Cette enquête par sondage se déroule dans 60 districts de recensement tirés au sort. A l'intérieur de chacun de ces districts, toutes les concessions devront être enquêtées.

CONCESSIONS ET MENAGES

La concession, la cour, le carré est l'ensemble des habitations délimité par une clôture continue qui peut abriter les personnes d'une même famille ou de plusieurs familles. Dans le cas où une concession abrite les membres d'une même famille les termes de concession et de famille ont dans le langage courant, la même signification.

Une famille peut être constituée par un ménage ou plusieurs ménages. Les membres d'un ménage complet sont constitués par un homme marié à une ou plusieurs épouses et les enfants célibataires nés de leurs unions, et s'il y a lieu :

a) Les autres enfants célibataires du chef de ménage,

b) les autres enfants célibataires des épouses,

c) les enfants célibataires adoptés par l'un des membres du ménage et qui vivent dans le ménage,

d) les personnes célibataires apparentées à l'un des membres du ménage (frères, cousins, oncles, mère, père ou autres) qui vivent dans le ménage,

e) les domestiques, apprentis et salariés célibataires qui vivent avec le ménage,

f) les pensionnaires et les sous-locataires célibataires qui vivent avec le ménage,

g) tous les visiteurs, c'est à dire toutes les personnes qui bien que ne résidant pas normalement dans ce ménage sont présentes au moment de l'enquête et y ont passé la nuit précédant l'enquête.

.../

ATTENTION : Un ménage peut être incomplet il est alors constitué par un homme ou une femme célibataire, veuf, divorcé avec ses enfants et une ou plusieurs des catégories de personnes des paragraphes a/, b/, c/, etc.

QUI INSCRIRE

Vous devez inscrire toutes les personnes présentes ou absentes qui logent habituellement dans la concession ainsi que toutes les personnes qui ont résidé dans la concession mais qui sont parties ailleurs (en Haute-Volta ou à l'étranger) au cours des 5 dernières années.

Les personnes de passage qui ont dormi dans la concession, la nuit précédant votre passage, doivent être inscrites quel que soit le degré de parenté qui les lie aux autres personnes de la concession.

Vous devez porter une grande attention à n'oublier personne, sans quoi les données obtenues seraient d'un faible intérêt.

On inscrit sur une même fiche toutes les personnes d'une concession lorsqu'elles vivent effectivement ensemble. Lorsque la concession comprend plusieurs ménages indépendants on ouvre une fiche pour chacun de ces ménages.

LE QUESTIONNAIRE

Le questionnaire de l'enquête se présente sous forme d'une fiche cartonnée à trois volets. Il comprend trois parties qui sont à remplir dans l'ordre où elles sont énumérées:

1° - Un questionnaire collectif ou feuille de ménage qui se trouve sur l'intérieur de toute la fiche et l'extérieur du troisième volet. Ce questionnaire collectif est un tableau qui reprend les questions de la feuille CONCESSION-MENAGE du recensement d'une part et comprend des questions supplémentaires d'autre part.

2°- Un questionnaire portant sur la fécondité, à poser à toutes les personnes du sexe féminin âgées de 12 ans et plus, ce questionnaire qui se trouve sur le volet central extérieur permettra de faire une étude spécifique de fécondité.

- Diverses questions relatives à l'ensemble du ménage: naissances et décès au cours des 12 derniers mois, renseignements sur l'habitat. Ces diverses questions figurent sur la première page du questionnaire.

.../

Un questionnaire correspond à un ménage. Eventuellement vous utiliserez 2,3,.... questionnaires si un seul ne suffit pas pour inscrire tous les membres du ménage. Chaque fois que vous commencez un nouveau ménage vous devez prendre un nouveau questionnaire.

FEUILLE DE MENAGE

Ce questionnaire collectif se présente sous forme d'un tableau à 21 colonnes. Chaque double ligne correspond à une personne du ménage. Seule la partie supérieure de la ligne est à remplir, la partie inférieure est réservée à la codification.

Avant de commencer à remplir ce questionnaire vous devez inscrire sudessus du tableau l'ethnie et la réligion du chef de ménage.

ATTENTION : Ne rien inscrire dans les 11 petits carrés situés au-dessus du tableau. Ils sont réservés à la codification.

Pour compléter le questionnaire collectif vous interrogez le chef de ménage qui appelle chaque personne pour répondre aux questions individuelles.

Le tableau collectif comporte 12 lignes. Il faut une ligne par personne à enquêter. Vous pouvez donc inscrire jusqu'à 12 personnes sur un même questionnaire.

Si le nombre de personnes du ménage dépasse 12, vous prenez un deuxième questionnaire, et vous poursuivez l'inscription des personnes 13, 14,... etc dans la colonne N° d'ordre. S'il y a lieu vous procédez de la même manière sur 3, 4, ... etc fiches jusqu'à épuisement de l'ensemble de toutes les catégories de personnes du ménage que vous êtes en train d'enquêter.

ATTENTION : Ne rien inscrire dans les cases réservées à la codification sur chaque deuxième demi-ligne.

A - Questions à poser pour toutes les personnes inscrites

Colonne (1) N° d'ordre

Donner à chaque personne un numéro 01, 02, ... 09, 10, 11, ... etc, dans l'ordre d'inscription des personnes.

Lorsque plusieurs fiches sont utilisées pour un même ménage, il faut continuer la numérotation. chaque nouveau ménage, il faut répartir à 01.

Colonne (2) Nom et Prénom

Inscrire dans cette colonne les noms et prénoms :

- en tête le chef de ménage ;
- l'épouse ou la première épouse, si le chef de ménage est polygame;
- les enfants non mariés de la première épouse et du chef de ménage qui vivent dans la concession, en commençant par le plus âgé et en terminant par le moins âgé;
- la deuxième épouse s'il y a lieu, suivie de la même manière que précédemment de ses enfants non mariés vivant dans la concession, et ainsi de suite jusqu'à la dernière épouse ;
- les enfants non mariés du chef de ménage vivant dans la concession et dont la mère n'habite pas la concession. On procédèra à l'inscription en commençant par le plus âgé et en terminant par le moins âgé.
- les autres enfants des épouses qui ne sont pas du chef de ménage, vivant dans la concession, en les inscrivant suivant le rang de mariage de la mère et l'âge des enfants
- les frères et les soeurs célibataires du chef de ménage ou de ses épouses rattachés au ménage et vivant dans la concession ;
- les parents célibataires d'une manière générale du chef de ménage ou de ses épouses rattachés au ménage et vivant dans la concession;
- les autres amis, les salariés, les domestiques et autres personnes célibataires rattachés au ménage et vivant dans la concession ;
- les personnes mariées ou non qui sont de passage (soit en visite ou simplement accueillies pour la nuit) dans la concession et qui sont rattachées au ménage.

REMARQUE : Dans le cas d'un nouveau-né non encore baptisé, noter le nom suivi de :"NOUVEAU-NE" ou "PAS DE NOM".

Avant de quitter la concession assurez-vous que personne n'a été omis en posant les questions suivantes :

"Toutes les personnes qui ont résidé au cours des 5 dernières années mais qui ont quitté la concession ont elles été inscrites? "Est-ce que toutes les personnes qui ont dormi dans la concession la nuit dernière on bien été notées (enfants d'une mère absente ou décédée, vieillards, domestiques, personnes de passage, enfants adoptés...?)

Des célibataires qui, en ville, habitent une même concession peuvent constituer un ménage à inscrire sur une seule fiche.

Colonne (3) Statut de résidence: Il s'agit dans cette colonne de caractériser la situation de résidence de la personne par rapport à la concession.

- RESIDENTS PRESENTS : INSCRIRE R.P.

Si la personne a dormi dans la concession la nuit précédente et réside habituellement dans la concession.

ATTENTION : Toute personne arrivée dans la concession depuis 6 mois ou plus mais qui déclare ne pas y résider habituellement, doit être inscrite R.P.

- RESIDENTS ABSENTS : inscrire R.A.

Si la personne est absente depuis moins de 6 mois (elle n'a pas dormi dans la concession la nuit précédente), mais elle réside habituellement dans la concession inscrire R.A.

ATTENTION : Toute personne ayant déménagé définitivement même depuis moins de 6 mois rentre dans la catégorie : Déménagé : voir ci-dessous.

- PASSAGERS : inscrire PAS

Si la personne est arrivée depuis moins de 6 mois, a dormi dans la concession la nuit précédente, mais a déclaré résider habituellement ailleurs.

- DEMENAGES : inscrire DEM

Si la personne a quitté la concession pour résider ailleurs en Haute-Volta (dans une autre concession ou dans une autre ville/Village).

Vous devez donc inscrire DEM dans deux cas :

. Si on vous déclare que la personne a déménagé définitivement et réside maintenant ailleurs, même si elle est partie depuis moins de 6 mois;

.Si la personne est partie depuis plus de 6 mois et moins de 5 ans.

.../...

ATTENTION : Les personnes parties depuis plus de 5 ans ne doivent pas être inscrites.

ATTENTION : Les personnes parties depuis plus de 5ans ne doivent pas être inscrites.

Les questions à poser pour déterminer correctement le statut de résidence sont données en annexe.

Colonne (4) Etiez-vous ici le jour du Recensement?

Cette question signifie"étiez vous présent dans le village le jour du recensement?

Ecrire la réponse OUI ou NON

Colonne (5) lieu de parenté

Dans cette colonne vous inscrivez sur la ligne, et selon le cas:

- CM pour chef de Ménage,
- 1re ép. pour première épouse, 2e ép. pour deuxième épouse, et ainsi pour chaque épouse selon le rang de mariage,
- Fils de 1x2 ou Fille de 1x2 pour les enfants de 01, chef de ménage et de 02, première épouse.

REMARQUE : Le lien de parenté de chaque enfant dans cette colonne est représenté par les numéros d'enregistrement du père et de la mère, dans le cas précédent le chef de ménage et sa première épouse. Il en sera de même pour tous les enfants. Ainsi le fils de la 3è épouse qui porte le N° 12 dans l'ordre d'inscription sera mentionné dans la colonne (3) par 1 x 12, pour indiquer qu'il est le fils du chef de ménage et de sa 3è épouse qui a été enregistrée sur la 12è ligne.

Si l'un des enfants n'appartient pas à une épouse du ménage on remplacera le numéro d'enregistrement par 0. On aura par exemple : 1 x 0. Par contre si c'est un enfant de la 3è épouse qui n'appartient pas au chef de ménage on marquera : 0 x 12.

- la qualité du lien de parenté (frère, oncle, cousin, etc...) suivie du numéro d'ordre du membre du ménage qui est concerné. On notera par exemple frère de 1, cousine de 2, etc...

- la qualité du lien de relation ou dépendance (ami, domestique, apprenti, etc...) suivie du numéro d'ordre du membre du ménage qui est concerné

On inscrira par exemple ami de 1, domestique de 3, apprenti de 1, etc....

Colonne (6) Sexe

Inscrire

- M pour masculin,
- F pour féminin

Colonne (7) Age ou Date Naissance

Il faut remplir une seule des deux colonnes.

- Inscrire ce qui est déclaré : l'âge ou l'année de naissance, ne pas faire de conversion.

Si l'enquêté donne son âge : inscrire l'âge dans la colonne a/ en précisant bien mois pour les moins d'un an et ans pour le plus d'un an.

Si l'enquêté connait sa date de naissance ou son année de naissance ou s'il présente un document : inscrire la date ou l'année dans la colonne b/

Il est très important de déterminer l'âge ou l'année de naissance avec le maximum de précision en posant, si nécessaire, quelques questions supplémentaires. Il faut porter un soin particulier à bien déterminer l'âge des jeunes enfants.

ATTENTION : L'âge d'un père doit être supérieur au moins de 15 ans à celui de son premier enfant. L'âge d'une mère doit être supérieur au moins de 12 ans à celui de son premier enfant. En cas de difficultés aidez-vous avec la carte de famille. Dans le cas de tous petits enfants qui ne sont pas encore portés sur les cartes de familles, on aura intérêt à s'aider ducycle des récoltes. Pour les moins d'un an, si la mère vous indique le nombre de mois, vous le portez. En cas de doute, essayez de déterminer son âgé à partir du nombre de récoltes que l'enfant a vu et de la période de sa naissance dans l'année :

. Si l'enfant est né après la dernière récolte il a moins d'un an,

. Si l'enfant a vu une récolte et est né après la saison chaude de début d'hivernage il a moins d'un an.

. Si l'enfant est né avant la saison chaude de début d'hivernage il a plus d'un an si l'enquête a lieu en mars au avril.

Il faut éviter cependant d'aller au-dela de 4 ou 5 ans dans l'application de cette méthode d'évaluation des âges des enfants. Les mères très vite ne se souviendront plus du nombre de récoltes effectuées depuis la naissance de leurs enfants.

Colonne (8) Situation matrimoniale :

Ecrire :

C pour célibataire,

M pour une femme mariée,

M1 pour un homme marié avec une seule femme,

M2 pour un homme marié avec deux femmes etc...,

V pour veuf ou veuve,

D pour divorcé ou séparé.

Colonne (9) lieu de Naissance :

-Si la personne est née dans la ville ou le village de l'enquête, inscrire ICI dans la colonne (a) et le nom de la sous-préfecture dans la colonne (b).

-Si la personne est née dans un autre village de la même sous-préfecture il faut inscrire le nom du village dans la colonne (a)et le nom de la sous-préfecture dans la colonne (b)

-Si la personne est née ailleurs, inscrire dans la colonne (a) le nom du village ou de la ville et dans la colonne (b) le nom de la sous-préfecture ou du pays étranger.

-Si la personne est née en Haute-Volta, mais que la sous-préfecture est inconnue écrire Haute-Volta dans la colonne (b) et tracer un tiret dans la colonne (a).

Le lieu de naissance doit être compris comme la résidence de la mère au moment de la naissance. Si la mère s'est déplacée à l'occasion de la naissance pour aller dans une maternité ou dans la famille de son père, le lieu de naissance à enregistrer est la résidence habituelle de la mère au moment de la naissance et non la maternité ou le domicile des parents de la mère.

.../...

B - Questions à poser aux seuls résidents (R.P et R.A)

A partir de la colonne (10); il faut rapporter la notion de résidence à la ville ou au village et non plus à la concession, contrairement à la colonne (3).

Colonne (10) Durée de Résidence ou date d'installation

Il faut déterminer depuis combien de temps la personne habite dans la ville ou le village. Les questions à poser sont données en annexe.

Si la personne est arrivée dans cette concession il y a 1 an et a habité avant pendant deux ans une autre concession de la même ville ou du même village, la durée à inscrire est 3 ans.

ATTENTION : A partir de la dernière installation dans la ville on prend la durée écoulée depuis la dernière absence de six mois au plus.

Une personne a pu passer 10 ans dans la ville ou le village puis 4 ans en Côte-d'Ivoire puis de nouveau 3 ans dans cette ville/village la durée à inscrire est celle du dernier séjour soit 3 ans.

Si l'enquête déclare une date et non une durée : inscrire la date.

Colonne (11) lieu de résidence précédent

-Si la personne n'a jamais bougé inscrire ici et le nom de la Sous-Préfecture sans objet

-Pour les autres cas voir les instructions de la colonne (9)

Colonne (12) A-t-il émigré depuis 5 ans ?

Inscrire OUI ou NON selon le cas.

On considère qu'une personne a émigré au cours des 5 dernières années c'est-à-dire depuis début 1971 si elle a séjourné au moins pendant [illegible] consécutifs dans un pays étranger.

Colonne (13) Où étiez-vous au début de 1971

-Pour les personnes qui n'ont jamais bougé ou dont la durée de résidence dépasse 5 ans la inscrire ici et le nom de la Sous-Préfecture sans objet

-Pour les autres il s'agit de déterminer quelle était la résidence au début de l'année 1971. La façon de remplir est la même que pour la colonne (9).

.../...

C - Colonnes à remplir pour les absents (R.A., DEM)

Colonne (14) Date de départ :

Il faut déterminer le mois et l'année de départ de la personne concernée. Il peut être nécessaire pour obtenir la précision voulue de compter les saisons écoulées et de se reporter à quelque évènement marquant de la période.

Les réponses donnant directement une durée ne peuvent ici être acceptées.

Colonne (15) Où est-il parti?

Se reporter aux instructions de la colonne (9)

D - Colonnes à remplir pour toutes les personnes inscrites de 6 ans et plus.

Colonne (16) Dernière classe fréquentée

Inscrire la dernière classe atteinte ou celle fréquentée tuellement par un élève. Si nécessaire préciser le nombre d'années

Colonne (17) savez-vous lire et écrire ?

Porter la réponse OUI ou NON

Colonne (18) activité principale.

1°) Poser d'abord la question : Cultivez-vous vous-même pour vivre?

Il s'agit de déterminer par là si la personne se nourrit pour la plus grande part de ce qu'elle produit en cultivant de ses propres mains. (Les traductions sont à adapter dans les différentes langues). Pour fonctionnaire qui fait cultiver par quelqu'un d'autre, la réponse est S'il s'agit d'une culture d'appoint qui ne suffit pas à nourrir la pe sonne ni la famille la reponse est non

Lorsque la réponse est oui, inscrire : cultivateur

Un enfant de 10 ans ou une femme qui s'occupe aussi du mén peuvent être inscrite cultivateurs.

2°) Si la réponse est non, poser la question : quelle est votre activ ? (traductions à préciser).

La personne peut ne pas avoir d'activité professionnelle ir crire alors :

- Ménagère : femme s'occupant du ménage.
- Elève, étudiant ou militaire: personnes allant à l'école, à l'univer ou appelées sous les drapaux.

.../...

- Infirme : personne empêchée de travailler par suite d'infirmité physique ou mentale,
- [illegible] ;
- Chômeur : personne qui cherche du travail,
- Retraité : ancien combattant ou personne vivant d'une rente ou retraite résultant d'un travail antérieur,
- Sans : personne n'ayant aucune activité professionnelle mais ne cherchant pas de travail,
- Néant : enfant de moins de 15 ans n'ayant pas d'activité professionnelle et n'allant pas à l'école.

NOTA : Toute personne de 15 ans et plus doit avoir une activité principale.

Colonne (19) Situation dans la profession

Pour les cultivateurs et éleveurs et pour tous ceux qui exercent habituellement une activité professionnelle indiquer :

- I pour travailleur indépendant à son propre compte
- S pour salarié,
- P pour patron (avec des employés),
- T.F. pour travailleur familial non rémunéré.

Dans les autres cas (ménagères, élèves, ...) tirer un trait sur la suite.

Colonne (20) activité actuelle

Poser la question que faites-vous en ce moment ? et inscrire la réponse qui vous est donnée.

Colonne (21) où est-il employé?

Cette question est à poser seulement aux salariés et patrons. Il s'agit de déterminer le type d'entreprise où la personne travaille.

Pour les fonctionnaires inscrire F, puis préciser par exemple: Eaux et Forêts, travaux publics, etc...

Exemples : salon de coiffure,
Peyrissac,
Boulangerie centrale.

.../

QUESTIONNAIRE FECONDITE

Le questionnaire fécondité se présente sous forme d'un tableau à 15 colonnes qui se trouve au verso du volet central.

Il faut remplir une ligne du tableau fécondité pour chaque femme RP ou PAS de 12 ans et plus inscrite dans le tableau collectif.

Dans la mesure du possible interroger directement chaque femme.

ATTENTION : Ne rien inscrire dans les cases réservées à la codification sur chaque deuxième demi-ligne.

A - Questions relatives à la femme elle-même

Colonne (1) numéro

Porter le numéro que la femme a dans le tableau collectif.

Colonne (2) Nom et prénom :

Inscrire les noms et prénoms de la femme en recopiant le tableau collectif.

Colonne (3) Ethnie

Ecrire l'ethnie qui vous est déclarée.

Colonne (4) Réligion

Porter la réligion qui vous est indiquée

Colonne (5) A-t-elle eu des enfants ?

Ecrire OUI ou NON selon le cas. Ne pas écrire le nombre.

B- Questions relatives au dernier enfant né vivant

Colonne (6) Sexe

Ecrire :

- M pour masculin,
- F pour féminin.

Colonne (7) Date de naissance

Porter la date de naissance exacte. Pour déterminer avec le maximum de précision cette date il peut être nécessaire de se référer au cycle de récoltes. Pour cette méthode, se reporter aux instructions de la colonne (7) du tableau collectif.

Colonne (8) Est-il vivant ou décédé ?

Ecrire vivant ou décédé selon le cas.

Colonne (9) Si décédé, l'âge au décès

Cette colonne n'est à remplir que si l'enfant est décédé c'est-à dire si vous avez porté dans la colonne (8) la mention décédé.

.../

Inscrire l'âge au décès, en précisant : mois ou ans

NOTA : Dans le cas d'une naissance de jumeaux utiliser deux lignes pour la même femme. Remplir complètement la première ligne. Sur la deuxième ligne ne remplir que la partie relative au dernier enfant vivant. Les données inscrites sur la première ligne dans la partie relative au dernier enfant né vivant devront concerner le premier jumeau. Dans cette même partie, on inscrira sur la deuxième ligne les renseignements relatifs au deuxième jumeau.

Les deux lignes utilisées doivent se suivre immédiatement.

C- Question relatives aux enfants nés vivants

Colonnes 10 à 15 : Inscrire le nombre d'enfants présents, vivant ailleurs ou décédés selon leur sexe.

NOTA : Si le tableau n'a pas assez de lignes, prendre un deuxième questionnaire.

QUESTIONS DIVERSES

Ces questions se trouvent sur la première page de la fiche.

Interroger le chef de ménage, demander des informations complémentaires aux autres personnes du ménage si besoin est.

A- Questions relatives aux naissances au cours des 12 derniers mois.

- Numéro d'ordre : inscrire le numéro d'ordre que la mère a dans le tableau collectif.
- Age de la mère : Recopier l'âge qui est inscrit pour cette femme dans le tableau collectif.
- Nom de l'enfant : porter le nom qui vous est déclaré.
- Sexe de l'enfant : inscrire
  - M pour masculin,
  - F pour féminin.
- Age de l'enfant en mois : l'âge doit être déterminé avec le maximum de précision.

.../

- Vivant ou décédé : inscrire __V__ ou __D__ selon que l'enfant est encore en vie ou est décédé.

REMARQUE : Le nom de l'enfant, son sexe et son âge figurent déjà dans le tableau intérieur si l'enfant est encore vivant.

B-Questions relatives aux décès au cours des 12 derniers mois

- Nom du décédé
- Age : essayer d'obtenir un âge aussi précis que possible en posant des questions supplémentaires si c'est nécessaire.
- Lien de parenté : Il s'agit de définir le lien de parenté avec le chef de ménage. Utiliser les mêmes abréviations que pour la colonne (5) du tableau collectif.
- Sexe : écrire
  - M pour masculin,
  - F pour féminin.
- Date de décès : poser autant de questions qu'il faut pour obtenir une date précise. (mois et année)

C - Questions relatives à l'habitat

- Bâtiment principal de l'habitation : cocher une seule des 6 cases.
- Nombre de pièces : inscrire le nombre de pièces qui vous est déclaré.
- Statut d'occupation du logement : mettre une croix dans une seule des 3 cases.

ATTENTION : Ne rien écrire dans la partie droite des tableaux de Naissances et de décès où est portée la mention "NE PAS REMPLIR". Ces emplacements sont réservés à la codification.

DUREE DE RESIDENCE POUR LES R.P. ET R.A. Questions à poser

1/ Depuis combien de temps êtes vous installé dans cette ville/ village

2/ Avez vous quitté la ville/village plus de 6 mois au cours de cette période ?

3/ Si oui depuis combien de temps êtes vous revenu - Inscrire cette durée.

4/ Si non la durée indiquée en 1/ est à inscrire

QUESTIONS A POSER POUR DETERMINER LE STATUT DE RESIDENCE

Est-il là présent dans la concession?

Oui

Réside-t-il habituellement ?

Oui — R.P.

Non — Pas

Non

Depuis combien de temps est-il parti ?

moins de 6 mois — D

6mois à 5 ans — R.A.

plus de 5 ans — Déménagé

depuis combien de temps est-il arrivé ?

moins de 6 mois — R.P.

plus de 6 mois — R.P.

A-t-il déménagé pour résider ailleurs ?

Oui — D

Non — R.A.

Ne pas inscrire